



**SIGETA**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022 08 50

Séance du mardi 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle les Morenes de le Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle.

Date de convocation : 28 novembre 2022 (Annulation comité du 29 novembre défaut quorum)

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 10

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 10

Pouvoir :

Présents : BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, COTTET Danielle, GILET Laurent, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, SAUGE Pascal.

Absents : ANTONIELLO Claude, AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, DE VIRY François, MARTINEZ Julian, REVILLON Bernard, SCHUFFENECKER Anthony. MAGNIN Jean-Louis, LAVOREL Joëlle.

Excusés : RIESEN Anne, SEVE Francois, RANNARD Paul, VERDONNET Christian.

Monsieur MAGNIN Alban est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### Objet : CONTRIBUTION EPCI 2023

Le 30 novembre 2021, après la présentation d'une prospective financière, l'assemblée délibérante, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions :

A fixé le montant de la contribution par habitant à 4.00 € pour l'année 2022.

A dit que le montant de la contribution par habitant pourra être révisée en 2022 pour l'année 2023 et ce selon la situation financière du SIGETA. En effet, il est envisagé 4,50 € en 2023.

Les projets de l'aire de grand passage fixe n'ont pas évolué à ce jour la Présidente propose de conserver la cotisation à 4€ pour le moment.

#### DECISION

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL,  
A L'UNANIMITE**



- MAINTIEN le montant de la contribution à 4€
- DIT que le montant de la contribution pourra être révisé en 2023

La Présidente,

Christelle METRAL.